



RÈGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL

Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville de La Verrière organise un concours des illuminations et décorations de Noël du 1^{er} décembre 2021 au 3 janvier 2022.

Article 2 : Inscriptions

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de La Verrière après inscription obligatoire auprès de la mairie.

La participation est gratuite et s'effectuera soit par retour de courrier en mairie adressé au service communication ou sur le site de la Ville en remplissant le formulaire d'inscription :

<https://www.ville-laverriere.com/>

Article 3 : Catégories

Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Maisons individuelles avec façades ou jardins visibles de la rue.
- Catégorie 2 : Façades, fenêtres et balcons d'immeubles collectifs visibles de la rue.

Le jury établira un classement dans chacune de ces catégories.

Article 4 : Critères de sélection - jury

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble) ;
- Le sens artistique et l'originalité ;
- La visibilité de la rue ;
- Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie : Réduire la consommation en énergie en utilisant des guirlandes Led ou objets solaires (basse consommation), en favorisant les décorations manufacturées (à confectionner soi-même : guirlandes de papier recyclé, petits objets à suspendre, branchages composables...).

Les illuminations et décorations devront :

- Être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique ;
- Être visibles de la rue ou de la route entre 17h et 20h.

Le passage du jury se fera dans la semaine du 13 au 17 décembre.

Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.



Composition du jury :

- 2 conseillers municipaux référents de quartier
- 1 agent du service Communication et Vie Locale
- 1 responsable associatif
- 2 jeunes Verriérois F/G

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 5 : Résultats et remise des prix

Les résultats du concours seront annoncés courant janvier.

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre des lots de nos commerçants locaux.

Article 6 : Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la Ville de La Verrière.

Article 7 : Acceptation du règlement

Les participants, inscrits au concours d'illuminations et décorations de Noël des maisons, acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.



**BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES ILLUMINATIONS
ET DÉCORATIONS DE NOËL**

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

Je m'inscris au concours d'illumination et de décorations de Noël organisé par la Ville de La Verrière et en accepte le règlement.

- ☐ Catégorie 1 : Maisons individuelles avec façades ou jardins / visibles de la rue entre 17h et 20h
- ☐ Catégorie 2 : Façades, fenêtres et balcons d'immeubles collectifs / visibles de la rue entre 17h et 20h

Le/...../ 2021

Signature :

Chaque participant s'engage en toute connaissance du règlement du concours d'illuminations de Noël de La Verrière, déclare avoir toutes les assurances nécessaires et dégage la municipalité de toute responsabilité.

Le bulletin d'inscription est à renvoyer jusqu'au 11/12/2021 inclus :

- Par courrier : Service Communication et Vie Locale / Hôtel de Ville
- Par mail : service.communication@mairie-laverriere.fr
- Directement à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouvertures